

## COMMISSION SÉNATORIALE

# Le trafic d'œuvres d'art sous-estimé

## Le sénat vient de mettre en place une commission

### afin de formuler des recommandations au gouvernement sur le trafic d'œuvres d'art.

● Emmanuel HUET

**E**n juillet, un électricien était condamné en France à 8 ans de prison pour le vol, commis en 2010, de cinq tableaux de maîtres estimés à environ 100 millions d'euros (Picasso, Matisse, Braque, Léger et Modigliani). En Belgique, Khalid El Bakraoui, le terroriste qui s'était fait exploser dans le métro bruxellois, aurait été impliqué dans deux vols de tableaux en 2013 et 2009.

Que ce soit par des terroristes ou par des criminels en tous genres, le trafic d'œuvres d'art reste une source d'enjeux importants.

En Belgique, l'unité de la police fédérale Arts et antiquités a été dissoute par le ministre Jambon. De par sa position centrale, notre pays reste une plaque tournante du trafic international. Afin de dégager de nouvelles pistes de réflexion pour le gouvernement fédéral, une commission sénatoriale vient d'être constituée afin de réfléchir à l'optimisation de la coopération entre l'autorité fédérale et les entités fédérées en matière de lutte contre le vol d'œuvres d'art. « *Le vol de biens*

*culturels n'est pas quelque chose d'anodin, constate Olga Zrihen, sénatrice PS. Il est estimé entre 2 à 6 milliards de dollars par an.* »

#### À peine 5 % retrouvés

Ce que ça représente en Belgique ? C'est aussi peu évident à évaluer car tous les vols ne sont pas systématiquement déclarés. Ou les objets ne sont jamais retrouvés, ou sont retrouvés après de très nombreuses années. La dernière évaluation remonte à 2015, la cellule ARTIST (l'ancienne cellule de la police fédérale) estimait que les objets retrouvés avoisinaient les 5 %, c'est maigre...

La socialiste s'interroge ainsi sur la dissolution de la cellule de la police fédérale. « *L'idée, c'est que les policiers d'arrondissement s'en occupent. Mais cela nécessite une véritable expertise.* »

Car il y a matière à suivre au plus près les enquêtes liées à ce type de trafic. La situation ne date pas d'aujourd'hui. En février, dans un article du *Standard*, on pouvait lire que les musées belges détiennent encore 78 œuvres d'art qui proviennent de l'Allemagne nazie. Et c'est le cas pour de nombreux musées aux quatre coins de la planète qui détiennent des œuvres volées. La sénatrice constate : « *je suis inquiète du laxisme belge et de l'image qui est donnée à l'étranger.* »

La sénatrice constate : « *je suis inquiète du laxisme belge et de l'image qui est donnée à l'étranger.* »

#### Des auditions dès le 6 novembre

Hier, la commission sénatoriale a ainsi fixé un calendrier des auditions et a ciblé les personnes qu'elle souhaiterait entendre. Les auditions débiteront le 6 novembre et les conclusions devraient être présentées en février. Cinq thèmes seront abordés : 1. Les aspects de sécurité (police, renseignements, OCAM...); 2. Le point de vue des musées, des collectionneurs, et des autres institutions (églises...); 3. Le cadre législatif international et national; 4. Le cadre académique et la recherche en matière de vol d'œuvres d'art; 5. Le droit comparé et les bonnes pratiques à l'étranger en matière de lutte contre le vol d'œuvres d'art.

Mais contrairement à une commission d'enquête parlementaire, le pouvoir du Sénat reste limité et ne pourra contraindre les invités à venir témoigner. ■